

# Bienvenue à la Résidence Le Val Fleuri



# ÉDITO

Chères résidentes, chers résidents, chères familles,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au sein de nos EHPAD.

L'arrivée en établissement est un moment toujours marquant et émouvant. Je veux vous assurer, en tant que président de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), que vous trouverez ici, pour vous-même ou vos proches, un cadre de vie sécurisant et attentif à votre bien-être.

Chacun entre en EHPAD avec un parcours, des habitudes, des fragilités, des ressources différentes et particulières. L'ensemble des professionnels de nos établissements en tiennent compte, pour permettre à chaque personne accueillie de rester pleinement actrice de son quotidien, de vivre au maximum de son autonomie possible, d'être toujours accompagnée dans l'écoute et le respect.

L'EHPAD qui vous ouvre ses portes est avant toute chose un lieu de vie. L'accompagnement y compte autant que les soins. Les équipes qui y travaillent sont engagées, compétentes et profondément attachées à créer, jour après jour, un environnement chaleureux, bienveillant et stimulant.

Soyez assurés que l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et son CIAS, demeureront pleinement attentives à la qualité de votre quotidien.

Bienvenue chez vous.

Luc BOUARD,  
*Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération  
Président du CIAS*



## OUVERTURE

1991



76  
résidents

## LA RÉSIDENCE

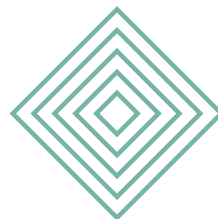
Située à Venansault, commune rurale du pays yonnais, la résidence « Le Val Fleuri » est implantée à proximité du centre bourg. Son environnement paysagé et particulièrement la base de loisirs sont des lieux propices à la promenade et à la détente.

La résidence est un établissement confortable offrant aux personnes âgées accueillies un logement adapté à leurs besoins. Sont également proposés des services facilitant la vie quotidienne, des activités pour se distraire et une surveillance médicale pour préserver l'autonomie et assurer l'accompagnement de la dépendance. L'EHPAD dispose d'un pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A).

## PRINCIPES DE VIE

RESPECT, CONVIVIALITÉ, TOLÉRANCE, ÉCOUTE, COMMUNICATION

Ces principes sont partagés par tous les intervenants, ils guident la conduite de chacun. Le personnel s'engage à les respecter. De la même façon, chaque personne domiciliée dans l'établissement accepte de suivre ces valeurs, tout en conservant sa liberté individuelle.





# ACCUEIL

## DES RÉSIDENTS ET DES VISITEURS

### **VISITES**

Véritable lieu de vie, vous êtes libres de recevoir des visites en continu.  
Néanmoins, une vigilance sera portée au respect des résidents et de l'organisation collective en place.  
En dehors des heures d'ouverture de l'établissement, un dispositif d'appel permet de prévenir le personnel de votre présence.

Vous avez la possibilité de recevoir votre famille dans des lieux mis à disposition. Des repas invités payants peuvent être organisés suivant les modalités prévues (se renseigner à l'accueil de l'établissement).

### **HEURES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL**

L'accueil administratif de la résidence est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

### **ABSENCE**

Vous pouvez vous absenter comme vous le souhaitez à la journée ou plus, moyennant une information préalable des équipes en place, pour des raisons de sécurité et d'organisation du service (prévenir minimum 48 heures à l'avance).





## NOTRE ÉQUIPE

Une équipe bienveillante vous accueille à la résidence, afin de vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin.

### **SERVICE ADMINISTRATIF ET D'ANIMATION**

Directeur, adjoint de direction, secrétaire, animateur

### **SERVICE DES SOINS**

Médecin coordonnateur, infirmier référent, infirmiers, auxiliaires de soins, personnels de nuit

### **PARAMÉDICAUX**

Psychologue, ergothérapeute

### **SERVICE CUISINE**

Chef cuisinier, cuisiniers

### **SERVICE HÔTELIER**

Lingère, agents de service hôtelier

### **SERVICE MAINTENANCE**

Agent technique



# VOTRE LOGEMENT



La résidence dispose de

- 41 logements type T1
- 13 logements type T1 bis
- 10 logements pour l'accueil de couple

Le logement mis à disposition est **votre domicile**.

Vous pouvez le personnaliser à votre convenance avec des objets personnels dans la limite de l'adaptation à la perte d'autonomie.

Chaque chambre est équipée d'une salle de bain individuelle avec lavabo, douche et toilettes, d'une kitchenette, d'un placard – penderie, d'un système d'appel malade permettant un contact permanent avec le personnel, d'un lit médicalisé, d'une installation téléphonique avec numéro personnel et d'une prise de télévision.





## ENTRETIEN LOGEMENT

Il est effectué par le personnel au minimum une fois par semaine, voire plus si besoin. Dans la mesure du possible, le jour de ménage est fixe. Le week-end et jours fériés, le personnel étant en nombre restreint, un service minimum est assuré.



### SÉCURITÉ DU LOGEMENT

Vous disposez de la clé de votre logement. Vous avez la responsabilité de fermer la porte à clé en cas d'absence et la nuit. Les portes de l'établissement sont fermées chaque soir. La résidence reste néanmoins accessible (sonnette extérieure).



### ENTRETIEN DU LINGE

Les linges de lit, de toilette et de table sont fournis et entretenus régulièrement par l'établissement. Le linge marqué au nom du résident est entretenu par la résidence. Il est collecté directement dans la chambre à une fréquence définie.



### TRAVAUX DE DÉPANNAGE

Un agent technique assure un service de réparation et petits travaux pour les logements et équipements mis à disposition. Vos demandes doivent être transmises à l'accueil.

# VOS ESPACES DE VIE



## **RESTAURANT**

Les repas sont préparés sur site par les cuisiniers de l'établissement.  
Ils sont servis par le personnel, en principe, dans la salle de restaurant.  
Les régimes alimentaires sont respectés conformément aux prescriptions médicales.  
En cas de maladie, un menu allégé peut être servi en chambre.

## **HORAIRES DES REPAS**

Le petit déjeuner est servi à partir de 8 h, le déjeuner à 12 h. Le goûter est proposé à 16 h et le dîner est servi à 18 h 30.

## **ESPACES DE PARTAGE**

Des espaces de partage sont à disposition ainsi que des équipements :  
une bibliothèque est située dans le grand salon. Vous pouvez y retirer des livres ou regarder la télévision.  
Des salons sont à votre disposition dans les secteurs « Bleuet » et « Coquelicot ».

## **ACCÈS EXTERIEURS**

L'établissement dispose d'espaces extérieurs sécurisés et aménagés.



# VOS SERVICES



## **COURRIER**

Votre courrier est distribué dans les boîtes aux lettres individuelles situées dans la salle d'animation. Vous avez la possibilité de déposer votre courrier affranchi à l'accueil. Il est relevé régulièrement par les services postaux.



## **SALON DE COIFFURE**

Un salon de coiffure est mis à votre disposition ; vous pouvez prendre rendez-vous avec le coiffeur de votre choix en vous acquittant du paiement directement auprès du coiffeur.



## **PETITES COURSES**

Une petite épicerie est à votre disposition avec des produits d'hygiène et de première nécessité. Vous pouvez également vous faire livrer des courses en prenant contact avec la supérette de la ville de Venansault.



## **SERVICES RELIGIEUX**

Une cérémonie catholique est célébrée un jeudi sur deux en semaine paire au sein de l'établissement. Pour tous les autres cultes, l'accueil reste à disposition pour vous renseigner.





## TÉLÉVISION, TÉLÉPHONE ET ACCÈS INTERNET



Les logements sont équipés d'une prise télévision et d'une prise de téléphone.

Vous pouvez demander une ouverture de ligne auprès du secrétariat, les consommations restant à votre charge.

L'établissement est équipé d'un espace wifi public accessible à tous (se renseigner à l'accueil).



# VOTRE SANTÉ

Du personnel qualifié, infirmiers, auxiliaires de soins s'assurent de la qualité de votre accompagnement.



## MÉDECIN

Vous choisissez votre médecin traitant ainsi que tous les autres praticiens (kinésithérapeute, spécialiste, pédicure, ambulancier ...). En cas d'absence du médecin ou en cas d'urgence, il sera fait appel au médecin de garde ou aux services d'urgences.

L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur qui intervient à titre de conseil et de soutien de l'équipe de soins et assure le lien avec votre médecin traitant.



## SERVICE DE SOINS

L'infirmière référente coordonne, encadre et organise le travail des infirmiers et des auxiliaires de soins. Les infirmiers sont en charge des soins et des relations avec les médecins traitants, spécialistes, pharmaciens et autres praticiens intervenant dans l'établissement.

Les auxiliaires de soins assurent les soins d'hygiène et contribuent au maintien de l'autonomie.





### **MÉDICAMENTS**

L'établissement sous convention avec une pharmacie gère votre traitement : préparation et distribution. Néanmoins, vous avez la possibilité de choisir votre pharmacien moyennant être en capacité de vous procurer les médicaments par vos propres moyens.



### **SURVEILLANCE DE NUIT**

Une surveillance de nuit est assurée par du personnel de l'établissement qui effectue des passages réguliers et répond aux sollicitations et aux urgences.

Dans le cadre de la continuité des soins, une astreinte infirmière est assurée la nuit.





## VOS ACTIVITÉS

La résidence propose de nombreuses activités, animations et sorties adaptées tout au long de l'année. Chacun est invité à consulter régulièrement les panneaux d'informations.



### LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS

Promenades, visites, spectacles, jeux, fêtes, expositions, anniversaires, échanges intergénérationnels...



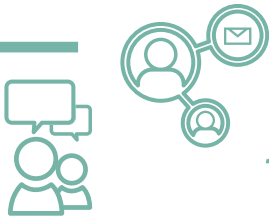
### POUR RESTER ACTIF ET ENTRETENIR L'AUTONOMIE

Atelier mémoire, gymnastique, activités manuelles, chant, activités créatives, cuisine...



### VIE SOCIALE

La présence et la participation de votre entourage sont vivement encouragées. L'établissement facilite la communication et met en place, à destination de votre entourage, des moyens d'information adaptés.



# VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE LA RÉSIDENCE

## **LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)**

Instance consultative, le CVS est composé de représentants de résidents, familles, professionnels élus pour 2 ans et de représentants désignés du CIAS.

Le CVS permet à tous de s'informer sur le fonctionnement de l'établissement, de donner son avis et soumettre des propositions.

L'ensemble des CVS des établissements du CIAS est réuni annuellement.

## **AUTRES FORMES DE PARTICIPATION**

L'établissement met en place d'autres moyens d'échanges et d'informations auxquels vous êtes invités à participer : les commissions restauration, animation, blablas café...

## **SUGGESTIONS ET RÉCLAMATIONS**

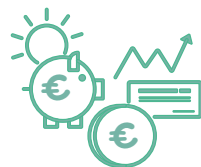
Pour toute suggestion et/ou réclamation, des formulaires sont à votre disposition, à l'accueil de l'établissement, pour améliorer votre quotidien.

## **ENQUÊTES DE SATISFACTION**

Ponctuellement, vous pourrez être sollicités pour des enquêtes de satisfaction vous permettant de donner votre avis.



# TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES



Votre séjour vous est facturé sur la base d'un prix de journée révisé annuellement par le Conseil d'Administration du CIAS.

Sous conditions, des aides peuvent être attribuées (aide au logement, aide personnalisée à l'autonomie, aide sociale...). Vous pouvez vous rapprocher de l'accueil pour toute demande de renseignements.





*Nous sommes à votre disposition pour toute interrogation et visite.*

**Ehpad Le Val Fleuri**  
**46 rue Pierre Nicolas Loué - 85190 Venansault**

**02 51 48 12 24**

**[ehpad.levalfleuri@larochesuryon.fr](mailto:ehpad.levalfleuri@larochesuryon.fr)**

**Irsy.fr**      

